

# LE MAG' DU C.D.O.S 63

*Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !*

Numéro 30 - Novembre 2016

## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Le dossier de ce 30<sup>ème</sup> numéro est consacré au Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins qui revêt un caractère multidisciplinaire et encadre les activités subaquatiques, en particulier la plongée

sous marine. Son président M. PRZYBYSZEWSKI nous a présenté l'ensemble de leurs missions.



### Dans ce numéro :

Echos des Comités	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Infos du CRIB	6

## ATTENTION LA DSN ARRIVE !

La DSN, Déclaration Sociale Nominative remplace et simplifie la majorité de vos déclarations sociales en automatisant leur transmission à partir des données de paie.

**Néanmoins, attention, cela implique de nouvelles obligations importantes.**



## ÉDITO



Les bénévoles, une ressource inestimable, surtout par les temps qui courent !

Ils seront au cœur de la 1<sup>ère</sup> édition des Rencontres Associatives, jeudi 8 décembre prochain. Nous aurons l'honneur de vous présenter à cette occasion l'exposition réalisée par le Café-Lecture les Augustes « *Paroles de Bénévoles* » pendant toute une semaine, du 5 au 12 décembre 2016. Celle-ci met en avant cette richesse

humaine qu'est le bénévolat et pose la question de l'engagement bénévole. Ce recueil de témoignages montre ainsi la diversité et la particularité de chaque engagement bénévole et leur importance quel que soit le type d'engagement. N'hésitez pas à venir voir cette exposition et échanger avec nous sur ce sujet.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Geneviève SECHAUD

Présidente

- ◆ Zoom sur l'association Clermont Squash
- ◆ Nos volontaires en services civiques invités à la commémoration du 11 novembre
- ◆ Présentation du Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- ◆ La DSN arrive, associations, soyez prêtes !
- ◆ Les Rencontres Associatives - jeudi 8 décembre 2016

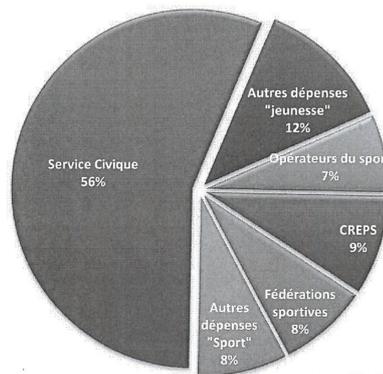
## ECHOS DES COMITÉS

### LE BUDGET DES SPORTS EN HAUSSE

Sur un budget total du ministère de 1.41 milliards d'euros, le gouvernement a décidé de consacrer 477 millions d'euros à la jeunesse et à la vie associative, 411 millions d'euros à la politique de la ville et donc 521 millions d'euros pour le Sport (0.1 % du budget de l'Etat), soit une augmentation de 24 millions d'euros par rapport à 2016.

Le sport bénéficiera donc d'une enveloppe de 521 millions dont 260 millions pour le Centre national pour le développement du Sport (CNDS). Soit une hausse de près de 5%. Les subventions réservées aux fédérations sportives sont maintenues à leur niveau actuel, soit 78.7 millions d'euros.

Nature des crédits de la mission en 2017 du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



Source: Ministère des Finances et des Comptes publics

## ZOOM SUR L'ASSOCIATION CLERMONT SQUASH



Créée en 2001, son objectif est de promouvoir et développer le squash, discipline méconnue, dans l'agglomération clermontoise.

### Qu'est-ce que le squash ?

C'est un sport de raquette qui se joue sur un terrain de jeu entièrement entouré de murs ou éventuellement de parois vitrées pour permettre la présence de spectateurs.

Il consiste à frapper une petite balle noire en caoutchouc, de telle sorte que son adversaire ne puisse pas la reprendre. Le but est donc d'éloigner le plus possible le joueur adverse du centre.

*Le squash : une activité ludique et accessible à tous !*

### Accessible à tous

La pratique est accessible et adaptée à tous : du débutant qui pratique en loisirs au compétiteur qui cherche la performance.

La balle rebondissant sans difficulté, les échanges sont facilités et le plaisir de pratiquer immédiat.

### Sport de partage ... même le terrain !

L'originalité de ce sport de raquettes se trouve également dans le fait de partager le terrain avec son adversaire ! Les 2 joueurs défendent alternativement la même surface de jeu.

### Pratique bénéfique pour la santé

Le squash, à durées égales, appartient aux sports les plus « brûleurs » de calories et permet un renforcement musculaire de manière ludique.

Assurément, le squash sait séduire dès les premiers instants !

Clermont Squash propose 4 courts de squash, accessibles du lundi au vendredi de 9 h à 22 h et le samedi de 9 h à 13 h et de 17 h à 20 h.

Diverses formules et activités sont proposées, également pour les enfants avec l'Ecole de Squash qui accueille les plus jeunes pour leur faire découvrir un sport ludique et actif tout en développant leur coordination et leur esprit sportif.

N'hésitez pas à prendre contact pour plus d'informations, et notez d'ores et déjà **l'Open organisé par Clermont Squash les 25 et 26 février 2017 !**

### Renseignements Association Clermont Squash

Club Imagym Fitness - 7 rue de la Parlette - Clermont-Fd

☎ 06 81 27 00 28.

✉ [clermontsquash@gmail.com](mailto:clermontsquash@gmail.com)

<https://www.facebook.com/clermontsquash/>

**Clermont**  
**SQUASH**

## LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

### 7 VOLONTAIRES\* EN SERVICE CIVIQUE DU C.D.O.S 63 PRÉSENTS À LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016

A l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, Mme la Préfète du Puy-de-Dôme a invité les jeunes en mission Service civique à participer à cette journée permettant ainsi de valoriser leur engagement.

Sept volontaires du C.D.O.S du Puy-de-Dôme avaient répondu présents à cette invitation. Après avoir participé au cortège et assistés aux premières loges à la cérémonie Place Salford, ces derniers étaient invités au Cocktail dans les Salons d'honneur de la Préfecture.

La participation de ces jeunes à la cérémonie est une contribution à la reconnaissance de leur engagement au service de la nation.

\* Volontaires mis à disposition des associations par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme dans le cadre de son service d'intermédiation en service civique.



### LE CDOS DU PUY-DE-DÔME CONTINUE DE SILLONNER LE DÉPARTEMENT

**En 2016, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme et le GE SPORTS 63 ont sillonné le département pour aller à la rencontre des associations !**

Nos deux associations ont décidé de se déplacer ensemble aux quatre coins du département pour informer et conseiller les dirigeants associatifs sur les démarches administratives essentielles au bon fonctionnement de leurs structures associatives quel que soit leur objet (sportif, culturel, animation...).

Après un moment d'échange avec ces structures associatives, une présentation est faite des services et organismes de conseils et d'informations qui existent et qui sont à la disposition des associations pour la gestion quotidienne de leurs structures associatives quel que soit leur objet, sportif, culturel, animation ...

Prochain rendez-vous à Thiers - **Lundi 5 décembre 2016 à 18 h 30**  
à la Maison des Associations de Thiers (Place Francisque FAYE) - Salle Jaune

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE : ATTENTION À LA FIN DES DISPENSES TEMPORAIRES !

Pour rappel, la complémentaire santé est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, obligatoire pour tous les salariés, excepté lorsque ces derniers remplissent et souhaitent bénéficier de l'un des cas de dispense prévus par l'accord collectif en matière de santé. L'un de ces cas de dispense, **pourra ne plus être applicable, dès 2017, aux salariés dont l'adhésion facultative individuelle à un régime frais de santé arrive à échéance (au 31/12/2016 par exemple).**

Ainsi si certains de vos salariés ont demandé à être dispensés de la complémentaire santé obligatoire au titre d'une affiliation individuelle facultative, ils se verront contraints d'adhérer dès la fin de leur contrat en cours à la mutuelle que vous leur proposez, à moins toutefois qu'ils ne remplissent un autre des cas de dispense. Attention ! Un salarié dont l'échéance du contrat de complémentaire santé est ultérieure au 31/12/2016 (exemple 31 mars 2017) pourra conserver sa dispense jusqu'à cette date !

**Par ailleurs, en dernier lieu, n'oubliez pas de demander à chacun de vos salariés souhaitant de nouveau être dispensés en 2017, les justificatifs nécessaires, chaque année (quel que soit le cas de dispense).**

## LE DOSSIER



## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce 30<sup>ème</sup> numéro, nous avons choisi d'aller à la rencontre du Comité Départemental d'Études et de Sports Sous-Marins. Son président, Monsieur Jean-Luc PRZYBYSZEWSKI nous a présenté l'étendue des disciplines pratiquées dans le cadre de la notion « Études et Sports Sous Marins ».

## LE PLAISIR EST SOUS L'EAU...

## PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le Comité Départemental d'Études et de Sports Sous-Marins, composé de 12 élus, encadre les activités subaquatiques et en particulier la plongée sous marine. Le nombre de licenciés est relativement stable autour des 1 200 personnes répartis dans 16 clubs.

Plus que la pratique sportive de la plongée, le comité travaille au développement et à la promotion d'une pratique de loisirs où le plaisir est primordial.

Le Comité se veut, au maximum, proche et transparent avec ses clubs dans la mise en place d'activités fédérales de proximité, dans l'organisation de manifestations, conférences, festivals, sorties thématiques, compétitions, journées découvertes ...



## Organisation départementale proche de l'organisation nationale

Le mouvement sportif « Etudes et de Sports Sous Marins » a un caractère multidisciplinaire et offre un cadre de pratique idéal pour la plongée bouteille, la plongée libre et les sports subaquatiques, avec des diplômes et brevets reconnus à travers les cursus conformes à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS).

L'organisation nationale se retrouve au niveau des territoires avec notamment les activités des commissions du Comité Départemental qui encadre les activités autour de la plongée en bouteille, la plongée libre et la pratique d'un sport subaquatique.

## Zoom sur les Commissions

• **L'apnée est la plus simple et la plus ancienne** pratique pour découvrir le milieu subaquatique. Il existe **plusieurs formes d'apnée**: statique, dynamique, sans palmes, l'apnée en poids constant, variable.

Apnée



• **Discipline à la fois culturelle et scientifique** qui se consacre à l'initiation et à la formation des plongeurs archéologues bénévoles en les faisant participer à des stages (sur l'Allier à Pont-du-Château par exemple).

Archéologie subaquatique



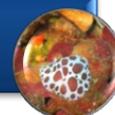
• **Discipline à la fois sportive et artistique** qui s'est beaucoup développée grâce au numérique. La commission dispense un enseignement continu de l'image sous-marine avec plusieurs niveaux de pratiques.

Audiovisuelle



• Faire découvrir la richesse et la diversité de la faune et la flore subaquatiques **pour mieux la préserver**. Organisations de sorties plongées en mer et dans les lacs d'Auvergne (et nettoyages des fonds).

Environnement et Bio



La commission Audiovisuelle organise notamment un concours photo sous glace au Lac Pavin, appelé « Les Aquaclics givrés ».

• Unique sport collectif subaquatique qui se pratique en piscine et en apnée dès l'âge de 8 ans. Permet de façon ludique de développer son aisance aquatique en toute sécurité.

Hockey subaquatique



• Cette commission de service et d'aide répond aux questions juridiques concernant l'application et l'interprétation des textes législatifs ou réglementaires notamment.

Juridique



• Objectifs : prévenir et traiter les éventuels accidents, visites médicales annuelles, surveillance et participation aux entraînements, aux compétitions, aux examens fédéraux, aux sorties en milieu naturel.

Médicale et prévention



• Discipline qui se pratique en loisir ou en compétition, en piscine ou en milieu naturel. C'est un sport de glisse spectaculaire, où les vitesses peuvent atteindre 12 à 14 km/h.

Nage avec palmes





• Activité de pleine nature et sport de glisse, de loisir et de compétition. Les plongeurs évoluent équipés d'un matériel adapté, flotteur, combinaison en néoprène, casque, gilet de sécurité, palmes, gants et chaussons.

## Nage en eau vive



• La Plongée Sportive en Piscine est une nouvelle activité indissociable de l'aspect compétitif. Elle est composée d'épreuves chronométrées, mêlant aisance aquatique, vitesse, dextérité et déplacements sous-marins avec l'équipement traditionnel du plongeur.

## PSP



• Une équipe pédagogique se charge de former les licenciés FFESSM à porter assistance et secours aux plongeurs en difficultés.  
• Ces formations répondent à des programmes précis qui permettent de délivrer des diplômes de la FFESSM et de la DSC Direction de la Sécurité Civile (PSC 1).

## Secourisme



• L'objectif de la commission est de former des initiateurs en plongée : stage initial et examens.

## Technique



• Plongée au mélange avec de l'hélium pour se rendre plus en profondeur.

## TEK



• Activité de self-control et de maîtrise gestuelle, le tireur doit surmonter les difficultés de l'apnée, maîtriser sa stabilité et gérer son tir. **Quatre épreuves** figurent au programme des compétitions : précision, biathlon, super biathlon et relais.

## Tir sur Cible



• La commission forme chaque année des techniciens qui obtiennent une attestation qui les habilite à vérifier périodiquement les bouteilles de plongée de leur clubs.

## Technicien d'inspection visuel (TIV)



## LA PLONGÉE

Les disciplines, nombreuses, se pratiquent dans les bassins des piscines (notamment pour l'apprentissage), également dans les rivières et lacs du département et bien évidemment en pleine mer.

### Débuter la plongée

Le baptême est le plus souvent la 1<sup>ère</sup> incursion dans le monde du silence, il suffit d'être en bonne santé, accessible à tous à **partir de 8 ans**. Il permet accompagné d'un moniteur, de découvrir la beauté des fonds sous-marins en toute sécurité. Un baptême dure de 20 à 40 minutes et se déroule entre la surface et 2 à 6 m de fond.

La plongée avec scaphandre est donc accessible aux jeunes dès 8 ans et est soumise à l'obtention de diplômes : cet apprentissage théorique peut débuter dès l'âge de 14 ans avec le Niveau 1, et 16 ans pour le Niveau 2 où le plongeur devient autonome. Le travail en fosse pour les différents niveaux d'apprentissage permet d'acquérir les techniques de plongée, et travaille sur l'accoutumance et la puissance du plongeur.



### 1 moniteur pour 1 baptisé !

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marins ont au minimum obligatoirement un cadre pour l'enseignement technique de la plongée.



### Infos pratiques

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Président : **Jean-Luc PRZYBYSZEWSKI**

Secrétaire : **Dominique DEVYS** - Trésorier : **Patrice PARET**

Club Arverne de Plongée - ZI de l'Artière - Rue Beau de Rochas - 63110 BEAUMONT

☎ 06 19 78 75 99 - ✉ postmaster@codep63ffessm.fr - [www.codep63ffessm.fr](http://www.codep63ffessm.fr)

### Le Comité en chiffres

**16 clubs - 1 223** licenciés pour la saison 2016/2017

**12** élus au Comité Directeur



## INFOS DU CRIB

**ATTENTION, LA DSN ARRIVE ! SOYEZ PRETS !**

La DSN repose sur **la transmission unique, mensuelle et dématérialisée\* des données issues de la paie** et sur des **signalements d'événements**.



### Une seule déclaration pour les remplacer toutes !

La DSN, Déclaration Sociale Nominative est une démarche de simplification des démarches des employeurs vis-à-vis de la Protection Sociale et de l'Administration. Elle vise à remplacer l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles et diverses formalités administratives adressées jusqu'à aujourd'hui par les employeurs à une diversité d'acteurs (CPAM, Urssaf, Pôle Emploi, Centre des impôts, Caisses régimes spéciaux, ...).

### Avantages pour l'employeur

La DSN permet :

- **la réduction** du nombre de déclarations à effectuer,
- **la simplification** des déclarations au rythme du cycle de paie,
- **la sécurisation et la fiabilisation** des obligations sociales avec moins de risques d'erreurs, de contentieux et de pénalités. La maîtrise de ses données est meilleure et le dispositif de contrôles complet et clair, **la performance** : *maîtrise, efficacité, fiabilité au service de la productivité de l'entreprise.*

### Les sanctions

Des pénalités sont encourues par les entreprises (y compris les associations !) :

- En cas de défaut de production de la DSN dans les délais prescrits
- En cas d'omission de salariés
- En cas d'inexactitude sur le montant des rémunérations déclarées



**Le montant des pénalités est de 7,50 € par salarié concerné. Ce montant est plafonné mensuellement à 750 € pour les entreprises de moins de 2000 salariés et 10 000 € pour les autres entreprises.**

**OBLIGATOIRE DÈS JANVIER 2017**

\* Cela signifie que les dirigeants d'associations qui utilisent un logiciel de traitement de texte, un tableur ou même un logiciel de paie ancien, ne pourront plus y recourir car ils seront dans l'incapacité de générer et de transmettre les dits fichiers à la norme exigée.



## COMMENT CELA FONCTIONNE ? QUELQUES GRANDS PRINCIPES

### DERNIÈRE ÉTAPE DU TRAITEMENT DE LA PAIE

La DSN repose sur les données de la paie au sens large : salaires, cotisations, NIR, SIRET, N° de contrats, etc. La DSN est donc un sous-produit de la paie, **généré par un logiciel de paie**, qui doit donc être compatible.

Associations, vous devez vous assurer d'avoir un logiciel de paie compatible avec la DSN.

#### **Associations adhérentes au service de gestion salariale du C.D.O.S du Puy-de-Dôme :**

Notre association, en tant que tiers de confiance désigné par l'URSSAF, dispose d'un logiciel de paie compatible et mis à jour régulièrement.

### LA DSN EST RÉALISÉE PAR ETABLISSEMENT D'AFFECTATION

Une DSN doit être émise pour chaque établissement et inclure tous les salariés qui y sont rattachés.

**Donc, à chaque N° SIRET correspond une DSN.**

La DSN est obligatoire pour toutes les structures employeurs dès le 1<sup>er</sup> salarié.

#### **Associations adhérentes au service de gestion salariale du C.D.O.S du Puy-de-Dôme :**

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme se chargera de transmettre votre DSN avec tous vos salariés.

### LA DSN DOIT ÊTRE ÉMISE AU PLUS TARD LE 5 OU LE 15 DU MOIS M+1

L'échéance d'exigibilité de la DSN pour le mois de paie M est :

- le 5 M+1 midi pour les entreprises mensualisées soumises aujourd'hui à cette échéance
- le 15 M+1 midi pour les autres

La DSN est obligatoire tous les mois.

#### **Associations adhérentes au service de gestion salariale du C.D.O.S du Puy-de-Dôme :**

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme se chargera de réaliser la DSN de votre structure chaque mois.

**CONDITION** : nous transmettre votre fiche de transmission bien remplie et à temps chaque mois.

**Les erreurs identifiées au-delà de cette date limite d'échéance devront être rectifiées sur la paie du mois suivant, et sur la DSN du mois suivant.**

### LA DSN EST COMPLÉTÉE DE SIGNALEMENTS D'ÉVÈNEMENTS

Pour ouvrir les droits à prestation du salarié, le déclarant doit émettre un signalement : arrêts et reprises du travail et les fins de contrat de travail.

Tous les événements doivent être signalés de **façon dématérialisée** dans les 5 jours ouvrés suivants la connaissance de l'évènement.

#### **Associations adhérentes au service de gestion salariale du C.D.O.S du Puy-de-Dôme :**

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme se chargera de réaliser ses signalements à **CONDITION** de nous transmettre ceux-ci immédiatement.

## LES RENCONTRES ASSOCIATIVES - JEUDI 8 DÉCEMBRE

Deux tables-rondes débats et un FLASH INFO animeront cet après-midi d'échanges et de débats.

### TABLE RONDE N°1 - Loi travail : qu'est-ce qui change ?

Cela débutera dès 15 h 30 avec la première table-ronde portant sur le décryptage des principales mesures de la Loi Travail.

*Décryptage des principales mesures de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels : refondation du code du travail, durée du travail et congés, négociation collective, licenciement économique, santé, compte personnel d'activité .... seront certains points abordés par cette table-ronde.*

#### Les intervenants :

- Frédéric BOCHARD, Secrétaire Général Union Départementale Force Ouvrière 63
- Maître Jean-Julien JARRY, Avocat du Cabinet Barthélémy
- Geneviève SECHAUD, Présidente du C.D.O.S du Puy-de-Dôme



### FLASH INFO - SPECIAL DSN

Dès 17 h 15, interruption de l'après-midi par un FLASH INFO portant sur la mise en place et la généralisation de la déclaration sociale nominative, plus connue sous le nom « DSN ».

*Au programme de ce flash info, présentation de la DSN, ses avantages pour l'employeur et surtout quelles seront vos nouvelles obligations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

#### Les intervenantes :

- Chrystelle DUCORNAIT, Directrice du C.D.O.S du Puy-de-Dôme
- Nathalie JAREMKO, C.D.O.S du Puy-de-Dôme, en charge de la gestion salariale « Animation »
- Christine MEUNIER, C.D.O.S du Puy-de-Dôme, en charge de la gestion salariale « Sport »



### TABLE RONDE N°2 - Bénévolat, évolution et perspectives

A 18 h place à la seconde table-ronde portant sur le bénévolat, son évolution au cours des dernières années et les perspectives d'avenir.

*Cette ressource inestimable qu'est le bénévolat sera donc au cœur de ce second temps d'échanges avec en lien la présentation de l'exposition « Paroles de Bénévoles » réalisée par le Café-Lecture Les Augustes qui met en avant cette richesse humaine et pose la question de l'engagement bénévole. Ce recueil de témoignages montre ainsi la diversité et la particularité de chaque engagement bénévole et leur importance quel que soit le type d'engagement.*

#### Les intervenants :

- Gaïa FEBVRE, Café-Lecture Les Augustes
- Guylhaine JULHIEN, Présidente de la MGEN du Puy-de-Dôme
- Anne-Laure MOREL, D.D.C.S du Puy-de-Dôme- Conseillère Education Populaire et Jeunesse
- Christian TSCHANN, Président de la Banque Alimentaire Auvergne



#### Avec le partenariat



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



Commissariat  
Général  
à l'Égalité  
des Territoires

cget



Centre d'Affaires Auvergne  
15 bis rue du Pré la Reine  
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>

Directrice de publication : Geneviève SECHAUD  
Rédacteurs : Chrystelle DUCORNAIT, Delphine CHAPON, Pierre ESPINASSE, Nathalie JAREMKO, Béangère LAMBERT, Christine MEUNIER et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63